

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Mercier Frères
17, rue Nationale,
LILLE

SPECIALITÉ
DES
CRÊPES
ET
PÂTISSERIES
semelle
CRÊPE
147, rue de Lamoy, Roubaix

Nord et limitrophe	5 mois. 22.00; 6 mois. 40.00; 1 an. 74.00
France et Belgique	» 23.00; » 43.00; » 80.00
Etranger: Tarif A	» 25.00; » 70.00; » 140.00
Tarif B	» 50.00; » 100.00; » 200.00

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1204. Inter. 6.
TOURCOING..... 23, rue Carot. Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.62.
ANNONCES..... PARIS..... 12, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 08.40.

A propos de la « petite » propriété

M. Léon Blum peut se vanter d'avoir survécu à Narbonne un beau lièvre. Il arrivait là-bas avec une réputation — justifiée, il faut bien le dire — de socialiste intrépidement, de marxiste pur, de destructeur impitoyable de la propriété.

« C'était formel: « tâche-absurde », « doctrine révisée », « textes périmés... M. Blum n'y allait pas par quatre chemins. Bien sûr; il n'en prenait qu'un seul: celui qui mène au succès électoral. C'est ce que tout le monde a pensé, en se disant que ces paroles de candidat embarrasseraient bien, au lendemain de l'élection, le chef de parti et d'école. Or, le moment est arrivé de s'expliquer. Prudent, M. Blum fait donner ses lieutenants, M. Bracke, M. Compère-Morel, M. Paul Faure.

Comment tirent-ils le Maître d'embaras? C'est bien simple: ils affirment qu'en disant ces petites propriétés on a une révolution socialiste ne leur prendrait pas leur petit domaine, qu'au contraire elle leur en faciliterait la fructification » (Bracke), Blum énonçait la doctrine socialiste de toujours, la doctrine marxiste, la doctrine guesdiste, qui n'a jamais varié.

M. Blum voudra-t-il nous dire lui-même comment il s'y est pris pour d'après sa propre expression « le reviser » sans y rien modifier une doctrine qui imposait une tâche absurde et impossible? Mais supposons même qu'en sa qualité de « prophète », le péché de Narbonne ait pu accomplir ce miracle. Supposons que le socialisme ait jamais voulu abolir que la propriété « capitaliste », c'est-à-dire celle de la formation de laquelle a contribué le travail d'autrui. Et supposons encore qu'il se soit toujours montré le protecteur de la « petite » propriété, c'est-à-dire de l'intelligence et des efforts de celui qui la possède et la cultive. » (Compère-Morel).

Cela revient donc à dire qu'il est illégitime pour un cultivateur, pour un commerçant, pour un industriel, de donner du travail à autrui? C'est deux fois absurde. D'abord parce que tous les hommes n'ont pas l'intelligence, l'énergie, l'habileté voulues pour faire fructifier par eux-mêmes et par eux seuls leur propriété ou leur travail. Ensuite, parce que le César naturel du petit propriétaire, du petit commerçant, du petit industriel, si « petit » qu'il soit, même s'il est socialiste, est de « s'agrandir », d'étendre son entreprise, ce qui donnera du travail à d'autres hommes.

Ambition légitime, répétons-le. Ce qu'il faut, c'est instaurer un ordre social qui maintienne l'équilibre entre les mérites, les risques, le labeur et le bénéfice de chacun. Mais vouloir, comme les socialistes, mettre tous les individus au même rang, c'est lutter contre la nature humaine.

C'est retomber dans l'empire de la chimère. A. T.

La Journée maritime et coloniale à la Foire commerciale de Lille

C'est hier jeudi qu'a eu lieu à la Foire commerciale, la « Journée maritime et coloniale », organisée par le Comité de la Foire et par la section lilloise de la Ligue maritime et coloniale.

Par le rapide de Paris, arrivant à 10 h. 54 en gare de Lille, sont arrivés: MM. Angoulvant, gouverneur général de l'Afrique occidentale française; Rondet-Saint, directeur de la Ligue maritime et coloniale et membre du Conseil supérieur des colonies et de la marine marchande; Goussard, directeur de l'Agence économique de l'A.O.F.; Ruzic, membre du Conseil et de la Ligue maritime et coloniale.

Ces personnalités ont été reçues, à leur descente du rapide, par MM. F. Decaux, président de la section lilloise de la L.M.C.; Delapouille et Bouchery, président et commissaire général de la Foire; la section universitaire de la L.M.C., représentés par MM. Barlet, Guérin et Dubois, pour les Facultés d'Etat et par MM. Craene et Slassy, pour l'I.C.A.M.

A 12 h. 30, un banquet réunissait, à l'Hôtel Royal, autour des membres de la Ligue maritime et coloniale, un certain nombre de personnalités locales et régionales qui s'intéressent particulièrement aux questions maritimes et coloniales.

Après le banquet, M. Decaux présente les excuses des personnes qui n'ont pu assister au banquet et remercie tous ceux qui apportent leur concours au développement de l'idée coloniale dans notre région. Après lui, des toasts sont prononcés par MM. Delapouille, Dubem, Masson, Châtelet, Mahieu, Rondet-Saint et le préfet du Nord.

À l'issue du banquet, à 15 heures, ont eu lieu la réception des visiteurs à la foire, la visite du stand de la Ligue maritime et coloniale et des installations coloniales, et, à 16 heures, la conférence sur l'A.O.F. et l'A.E.F. par M. Angoulvant, dans la grande salle des fêtes de la Foire.

La Conférence des experts pour le règlement des réparations a échoué

Paris, 18 avril. — Après dix semaines de laborieuses négociations, la Conférence des experts a dû constater aujourd'hui l'impossibilité où elle se trouvait d'aboutir à une solution commune à tous les intérêts, du problème des réparations.

Le docteur Schacht, dans le memorandum qu'il avait déposé hier sur la table de la conférence, au nom de la délégation allemande, proposait, on le sait, le paiement pendant trente-sept ans, d'une annuité fixe de un milliard six cent cinquante millions de marks-or. Mais il avait précisé qu'aucune fraction de cette annuité ne pouvait être inconditionnelle et mobilisable. Pour céder sur la double question des transferts et de la commercialisation, le chef de la délégation allemande réclamait aux experts des puissances créditrices soit une réduction du montant de cette annuité minimum, soit des compensations politiques, telles que la suppression du couloir de Dantzig ou la restitution au Reich de certaines colonies; l'économie du Reich se trouvant affectée, selon lui, par la perte de ces territoires.

À la séance de ce matin, le docteur Schacht maintint formellement ses propositions et se refusa formellement à envisager la discussion de tout chiffre supérieur, si la Conférence n'acceptait pas d'abord la discussion des avantages politiques réclamés par la délégation allemande.

Les représentants des puissances créditrices furent unanimes à considérer qu'ils ne pouvaient aborder cette discussion d'ordre politique, complètement en dehors de leurs attributions, purement financières.

Dans ces conditions, la Conférence ne put que constater le désaccord fondamental qui la divisait, du fait de l'ultimatum allemand.

Les experts tiendront demain matin, une nouvelle séance plénière, à laquelle assistera peut-être la délégation allemande. Ils envisageront officiellement l'impossibilité où ils se trouvent d'arriver à une solution commune.

Soucieux de remplir la mission qui leur a été confiée, les experts des puissances créditrices proposeront aux gouvernements, une solution du problème des réparations conforme à leur memorandum du 15 avril (annuités moyennes de deux milliards deux cents millions pendant cinquante-huit ans, montant global en valeur actuelle, de quatre milliards de marks-or; création d'une Banque internationale des paiements).

La Conférence prendra donc fin sans avoir abouti à un résultat économiq.

Expulsé!

Paris, 18 avril. — Gras, lourd, une figure narquoise, hâlé, tel apparaît sir Alceister Crowley, un soi-disant baronnet anglais que la Préfecture a renvoyé hors de notre territoire. En vérité, le personnage est étrange et son passé singulièrement trouble.

Si l'on en croit certains journaux américains, sir Crowley, pendant la guerre, se serait occupé de l'espionnage allemand.



SIR ALCEISTER CROWLEY accusé d'espionnage et de pratique de magie

Il aurait figuré dans ce terrible état-major d'espions de haut vol qui entouraient le comte Bernstorff.

Le baronnet ne nie pas s'être occupé d'espionnage, mais il affirme qu'il en faisait au profit de l'Angleterre, et qu'il comptait parmi les meilleurs agents du « Naval Intelligence Service ».

On le soupçonne d'autre part d'être affilié à une secte de kabbalistes.

Espion? Sorcier?... La police, plus prosaïque, reproche à sir Crowley de contrevenir par ses agissements à la morale la plus élémentaire. Et c'est pourquoi elle l'expulse.

LE PROCHAIN CONSISTOIRE

Rome, 18 avril. — Aux approches du consistoire, des prévisions commencent à être formulées sur la création de nouveaux cardinaux. Ces prévisions tiennent compte en général du désir des Américains, du Sud comme du Nord, d'être plus largement représentés au sein du Sacré Collège.

Une autre prévision est tirée du fait que le nombre des cardinaux étrangers dépasse de plusieurs unités le nombre des cardinaux italiens. On ignore si la proportion actuelle sera maintenue, mais on croit en général que le prochain consistoire apportera quelques indications attendues sur les intentions du Saint-Siège en ce qui concerne la possibilité de donner à la curie romaine un caractère plus nettement international.

LE « SOUTHERN-CROSS » A ATTERRI A DERBY
Sydney, 18 avril. — Le Southern-Cross a atterri à Derby.

Le futur ambassadeur des Etats-Unis en France



M. WALTER EDGE, QUI SERAIT LE SUCCESSEUR DE M. MYRON HERRICK ET QUI EST PHOTOGRAPHIÉ ICI AVEC SA FEMME ET SA FILLE CAMILLE

Selon les dernières informations de Washington, la nomination de M. Walter Edge, ancien secrétaire de New-Jersey, au poste d'ambassadeur à Paris, serait considérée comme certaine.

A coups de revolver, un chauffeur tue son ancienne amie et se suicide, à Achicourt

Un drame de la jalousie s'est déroulé jeudi, vers 9 h. 30, dans un baraquement de la cité Clément, à l'extrémité du territoire d'Achicourt, près de la cité des Cheminots d'Arras. Louise Bachelet, 35 ans, vivant avec Pierre Ducalet, a été tuée de cinq coups de revolver en se tirant un coup de revolver dans la bouche. Voici les faits qui ont amené ce drame:

M. Al. Magniez, chauffeur de taxi, né à Boulogne et marié dans cette ville, quitta sa femme et ses deux enfants et vint habiter Saint-Laurent-Bligny, où il fit la connaissance de Louise Bachelet. Celle-ci, originaire de Hauteville, près d'Avesnes, fit à son tour la connaissance de Pierre Ducalet de Bénédict Magniez fut délaissé. Un jour que ce dernier était en voyage, le nouveau tueur Magniez Ducalet transporta tout l'ameublement au baraquement de la cité Clément. A son retour, Magniez trouvant la maison vide, rechercha les fugitifs et son mobilier.

Les ayant trouvés, il se querrela fréquemment avec le faux ménage et alla jusqu'à menacer le couple de se revolver, ce qui lui valut d'avoir à comparaître, mardi prochain, devant le tribunal correctionnel d'Arras, pour menaces de mort.

Or, jeudi matin, Magniez quitta plus tard l'hôtel Maurice, rue Gambetta, à Arras, où il logeait. Il pénétra vers 9 h. 30 dans le baraquement, où Louise Bachelet se trouvait seule. Une lutte s'engagea aussitôt et un voisin, M. Claude French, de nationalité anglaise, entendant ce bruit, essaya d'entrer dans la maison. N'y parvenant pas, il regarda par la fenêtre et aperçut Magniez tenant Louise Bachelet à la gorge. Il voulut porter secours à cette dernière, mais Magniez s'y opposa et lui dit: « Ne t'en fais pas, je ne lui ferai pas de mal ».

L'Anglais rentra chez lui et aussitôt entendit deux détonations. Retournant au baraquement il vit Magniez qui, le menaçant de son revolver, lui enjoignait de se retirer. Devant cette menace, French se rendit immédiatement à la gendarmerie d'Arras, tandis que M. French allait prévenir un autre voisin, M. David, qui se rendit à la fenêtre et vit Magniez tenant toujours la femme à la gorge. Le meurtrier, lâchant sa victime, cria à David: « Va-t-en ou je te brûle la cervelle ».

David alerta les voisins. On entendit encore trois coups de revolver, puis un autre coup isolé.

Bientôt arrivèrent sur les lieux le maire d'Achicourt et le garde-champêtre. La femme Bachelet avait cessé de vivre. Le docteur Fusch constata que la femme avait été atteinte de cinq projectiles, dont un... la nuque et les autres dans la région du cœur. Le meurtrier s'était tiré un coup de revolver dans la bouche. Il ne tarda pas à succomber.

M. Lartille, procureur de la République, accompagné de M. Masson, juge d'instruction, fit transporter le corps de la victime à Achicourt et celui du meurtrier à la morgue de l'hôpital Saint-Jean. Ils firent les constatations d'usage et M. Girardin, juge de paix, posa les scellés sur le baraquement et la chambre occupée par Magniez à Arras.

LES DÉGREVEMENTS FISCAUX

concerneraient la taxe de luxe, la taxation des valeurs mobilières, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, les droits de mutation sur les immeubles

Paris, 18 avril. — Dans les couloirs de la Chambre, on évalue à un milliard ou un milliard et demi le montant des dégrèvements fiscaux envisagés par le Gouvernement. C'est, nous semble-t-il, aller un peu vite en besogne.

Entendons qu'il ne s'agit pas de réduire tous les impôts dans une proportion qui ne saurait être que minime, mais bien de décongestionner l'économie nationale en desserrant l'étréme nœud que l'impôt sur le moyen d'abatement importants sur les postes, où le besoin s'en fait le plus particulièrement sentir.

Nous croyons que l'attention du Gouvernement sera plus spécialement attirée sur la taxe de luxe, la taxation des valeurs mobilières, l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, les droits de mutation sur les immeubles.

M. Poincaré prononcera lundi à Bar-le-Duc un discours politique

M. Marcel Hulin, dans l'Echo de Paris, annonce que M. Poincaré va se trouver à Bar-le-Duc, lundi matin, pour présider le Conseil général, dans cette salle où jadis le jeune Raymond Poincaré prononça, fraîchement élu conseiller général, son premier discours.

M. Poincaré fera un discours bref dans lequel il exposera comment le Gouvernement actuel a rempli son devoir au milieu des difficultés avec lesquelles il a été aux prises.

Il passera en revue tous les résultats qui doivent être mis à l'actif de la Chambre depuis la nouvelle législature, mais aussi l'immense tâche qui reste à accomplir, aussi bien dans l'ordre financier que dans l'ordre économique.

M. Chéron s'est engagé à déposer le projet de budget de 1930 avant la fin mai. C'est dire le souci de mettre le Parlement en présence d'un budget en équilibre à voter avant la fin de l'année.

Mais on conçoit que toutes les questions de fiscalité, de dégrèvements d'impôts, de rajustement de traitements et de pensions sont conditionnées par le problème de la liquidation des réparations actuellement en cours d'examen par le Comité des experts.

M. Poincaré ne saurait passer sous silence le point de vue français en regard des propositions allemandes exposées hier par le docteur Schacht au nom de l'Allemagne.

Dans ses allusions aux travaux du Comité des experts, M. Poincaré maintiendra plus fermement que jamais le point de vue français, tel qu'il a eu l'occasion de l'exposer dans ses discours retentissants de Caen et de Chambéry, à savoir la nécessité absolue pour la France d'obtenir de l'Allemagne tout ce qu'il faut pour payer nos dettes à nos alliés avec un reliquat acceptable pour les réparations.

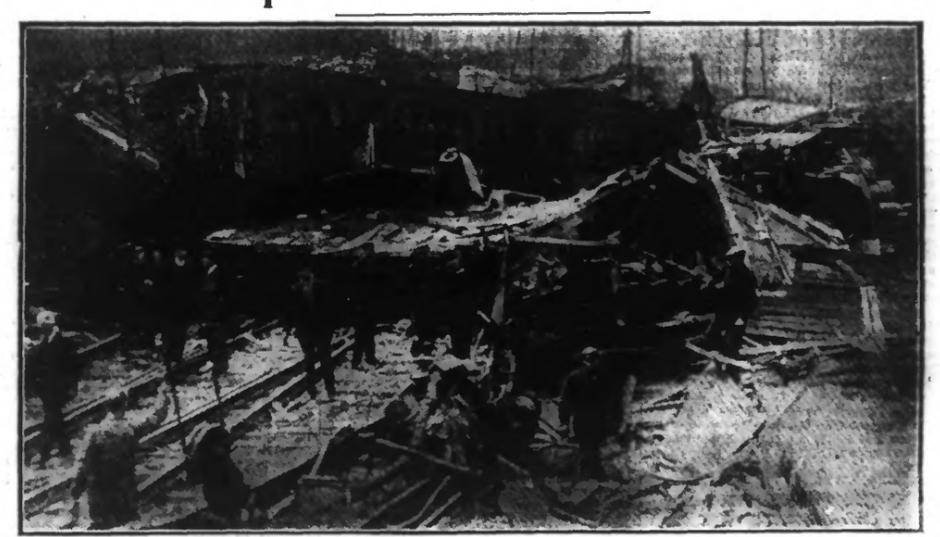
Que les Allemands fassent ou non de nouvelles propositions avec des chiffres cadrant avec nos justes réclamations, on voit combien ardue sera la tâche du Gouvernement.

LE « PARIS » S'ÉCHOUE AU LARGE DE PLYMOUTH ET REPART POUR LE HAVRE

Londres, 18 avril. — Par suite du brouillard, le transatlantique Paris s'est échoué à proximité du phare d'Eddystone, au large de Plymouth.

Le paquebot Paris a pu repartir quelques heures plus tard pour revenir au Havre et passer en forme de radoub. Les passagers ont pu, soit rentrer au Havre, soit débarquer à Plymouth, pour se réembarquer samedi à Southampton.

La catastrophe de chemin de fer de Hal



LE TRISTE SPECTACLE QUE PRÉSENTAIT LA GARE DE HAL APRES L'EFFROYABLE ACCIDENT

Hal, 18 avril. — Nous avons dit que Daniel, le machiniste du rapide Paris-Bruxelles, avait été arrêté. Il prétend cependant que le signal avertisseur mentionnait que la voie était libre.

Le chef de gare de Hal, M. Van den Bergh, ne comprend pas comment l'épouvantable malheur a pu se produire. « Il y a, a-t-il ajouté, pour les trains de marchandises comme pour les trains de voyageurs, un horaire qu'il faut respecter. Du moment que les signaux sont en ordre, on peut, on doit partir. Et, quant aux signaux du train rapide, ils étaient à l'arrêt. Cela c'est une certitude. On me dirait sans doute: « Vous auriez dû quand même attendre le rapide. Mais non. Cela ne se fait que dans les gares où il n'y a pas des voies bifurcantes à plusieurs destinations. Cela n'est réglementaire que pour les stationnements de trains de marchandises sur la voie principale. Tel n'est pas le cas. Je le répète: tout était en règle dans notre gare. Je n'y comprends rien, je n'y comprends rien ».

Cette déclaration est confirmée par les hauts fonctionnaires du chemin de fer.

Mais, étant donné le brouillard, se demande-t-on, n'aurait-on pas dû prendre des précautions supplémentaires?

« Tout cela, dit-on en haut lieu, s'explique après la catastrophe. Mais quand les signaux réglementaires sont placés, il n'y a pas faute de la part du fonctionnaire qui a accompli son devoir ».

Un haut fonctionnaire des chemins de fer a fait les déclarations suivantes:

« Le signal principal était à l'arrêt. Il a été franchi, cela n'est pas discuté et cela n'est du reste pas contesté. Je parle du signal indiquant la voie principale sur laquelle était attendu le rapide Paris-Bruxelles. D'autre part, les signaux de la voie bifurcante Hal-Enghein indiquant que cette voie était libre. Je ne crois pas non plus que l'enquête amènera une constatation contradictoire. Le signal principal comprenait trois palettes, qui concernent, celle du milieu la voie centrale et les deux autres, les voies latérales. Toutes trois, pendant le départ du train de marchandises, indiquent que le passage était fermé ».

D'autre part, sur commission rogatoire du Parquet de Bruxelles, M. Delcominette, juge d'instruction à Mons, a interrogé deux ma-

Les ministres libéraux devant l'école chrétienne

(D'un correspondant particulier)
Bruxelles, 17 avril 1933.

Les discours ministériels se succèdent dans tout le pays, à l'occasion de la campagne électorale. Les uns, comme ceux de M. Vauthier, ministre des Sciences et des Arts, font scandale par leur radicalisme, leur anticléricalisme et les menaces non déguisées qu'ils adressent contre les catholiques. Ils constituent une gêne pour le parti libéral, dont les journaux, en grande majorité, ne cachent pas leur désapprobation. Ce sont des tonneaux vides, écrit l'un d'eux, à propos de ces discours, qui font beaucoup de bruit, et notre confrère d'ajouter ce persiflage:

« M. Vauthier, le plus éminent des ministres et le plus brillant des orateurs s'est, on le sait, particulièrement distingué, il y a peu de temps. Il a prononcé à Malines un discours violemment anticlérical. C'est compréhensible de la part du libéral M. Vauthier, qui a arrêté sa montre à 1880. Mais ce ne l'est plus du tout de la part du ministre M. Vauthier, qui appartient à un gouvernement auquel collaborent des catholiques, gouvernement dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a solidement redressé la situation, mise à mal par les démagogues ».

N'empêche que ces discours créent un profond malaise et sont de nature à favoriser, comme je l'ai déjà souligné, la campagne socialiste.

D'autres discours préchent au contraire l'entente catholico-libérale, comme celui de M. Paul Hymans, il y a quelques semaines, au Conseil national du Parti libéral et comme celui de M. Janson, lundi soir, à l'Association Libérale de Charleroi.

Sur le terrain scolaire, point névralgique de la politique belge, M. Janson s'est placé, courageusement, sur le même plan national que M. Paul Hymans. M. Hymans et Janson tiennent plus haut et plus loin que leur collègue M. Vauthier. Entre celui-ci et celui-là, il y a, au point de vue intellectuel, comme au point de vue de l'éloquence et de l'expérience, la différence qu'il y a entre deux juristes habitués aux opérations de l'intelligence dans le domaine du Droit et un fonctionnaire manique pour lequel n'existent que les rapports, les circulaires et les apostilles.

Qu'à dit M. Janson? Le voici, d'après un journal libéral:

« Non seulement nous n'avons pas contesté la loi Pouillet, sur la question scolaire en 1914, mais encore nous avons voté, comme d'ailleurs aussi les socialistes, 205 millions de subventions annuelles aux écoles libres. Partisan de la paix scolaire, M. Janson souhaite que la trêve perdure et qu'on ne revienne plus de part ni d'autre sur cette question ».

Dans notre parti, il subsiste quelques partisans de la guerre scolaire. Vers qui peuvent-ils se tourner? Vers le socialisme? Ils y seront étouffés par son collectivisme. Ils n'obtiendront rien, un surplus, parce que les socialistes ne reviendront pas sur la question des subventions. M. Hymans l'a dit. M. Destree, chef de la réputation dans le « Soir » en constatant que sur ce point le programme socialiste est identique au programme libéral ».

Ce sont là des paroles sensées et sages. On voudrait que tous les libéraux de Belgique les comprennent et les appliquent. Il s'en faut, malheureusement, de beaucoup. Des hommes comme M. Hymans et M. Janson sont suspects à beaucoup de leurs partisans, aux Jeunes libéraux surtout. Il y a, entre eux et M. Vauthier, des nuances considérables. Si bien que, lorsque comme à Charleroi, M. Janson demande: « Quelle raison ont les croyants de se méfier de nous? », des croyants ne peuvent s'empêcher de répondre: « Quelle raison avons-nous d'avoir confiance en M. Vauthier. » S...